

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François, SIERPAKOWSKI Claire (par visioconférence).

Absents excusés :

MAUS Philippe (pouvoir à F. SVOBODA) ; RIGAUD Julie.

Secrétaire de séance : Patrick LAPORTE.

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2021 est adopté à l'unanimité sans modification.

Compte-rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire

Le maire remet aux conseillers municipaux le relevé des décisions prises du 4 juin au 15 septembre 2021 dans le cadre des délégations reçues du Conseil municipal. Ce compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 RESTAURATION DE L'ÉGLISE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le maire rappelle la nécessité de remédier aux importants désordres qui créent un risque d'effondrement de l'édifice, et propose d'engager la restauration extérieure complète de l'église. Il rappelle que l'opération est estimée à 1 320 000 € HT soit 1 584 000 € TTC et présente le plan de financement.

	% Montant total	Montant HT
Etat – DRAC	40 %	528 000
Etat – DSIL	16 %	208 000
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	15 %	200 000
Conseil Départemental de Corrèze	9,1 %	120 000
Aides publiques (sous-total)	80 %	1 056 000
Autofinancements (fonds propres + emprunts + mécénat)	20 %	264 000

Le maire souligne que ce plan est prévisionnel et que les décisions d'accorder ces subventions ne sont pas encore définitives. Une réunion des financeurs publics est prévue le 22 septembre, ce sera l'occasion d'obtenir des engagements plus précis. Brigitte BERNAT s'inquiète des conséquences de l'endettement que cette restauration va entraîner. Le maire précise qu'il faudra ajuster la durée des emprunts de façon à ce que la Commune puisse continuer d'investir sur d'autres dossiers importants.

Après échanges, le Conseil municipal approuve le projet de restauration de l'église et autorise le maire à solliciter les différents organismes en vue d'obtenir les subventions aussi élevées que possible.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstension : 0

2 RESTAURATION DE L'ÉGLISE - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le maire indique qu'il convient de signer une nouvelle convention, pour une durée de 5 ans, avec la Fondation du Patrimoine afin de relancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire, la 1^{ère} convention ayant été signée en 2016. Les frais de dossier s'élèvent à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le maire à signer la convention de souscription publique et à mettre en place les actions nécessaires à son application.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstension : 0

3 G.S.F. LA MEYNIE - AUCHEBIE : Transfert des biens de sections

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint informe le Conseil municipal que la Loi du 27 mai 2013 a modifié le régime des sections de commune. Il précise que le code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligations d'une section peut être prononcé par le Préfet, dans un objectif d'intérêt général.

Il informe les élus que le groupement syndical forestier créé en 1978 est constitué de 19,0005 hectares au village de La Meynie et de 13,1765 hectares au village d'Auchebie. Il précise que le GSF n'a plus de réelle activité depuis de nombreuses années, n'a plus de commission syndicale et ne dispose d'aucun revenu.

Le maire précise que le transfert des biens des sections à la Commune a fait l'objet d'un accord de principe des intéressés. Ce transfert poursuit des objectifs d'intérêt général : apurer la situation financière du GSF (liquidation d'un emprunt et paiement des taxes foncières) ; reprendre en charge la gestion courante des parcelles forestières, gestion actuellement entravée par l'inactivité du GSF ; lutter contre le dépérissement des bois ; contribuer à la préservation des milieux et paysages naturels.

Des précisions devant encore être apportées pour délibérer en pleine connaissance, il est décidé de reporter la décision sur ce point à une prochaine séance.

4 RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF - CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI

Le maire propose de recruter une personne dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emplois Compétences) qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le recrutement se fait sous la forme d'un contrat de travail de droit privé bénéficiant d'exonérations de charges. La Commune étant classée en zone de revitalisation rurale pourra bénéficier d'une aide de l'État à hauteur de 80%. Les candidatures nous ont été adressées par pôle emploi car destinées à un public spécifique.

Le Conseil municipal décide la création d'un poste dans le cadre du dispositif P.E.C. dans les conditions suivantes : Poste : Adjoint Administratif ; Missions : aide au secrétariat, classement, archivage ; Durée du contrat : 6 mois du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 ; Durée hebdomadaire de travail : 20h par semaine ; Rémunération : SMIC.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstension : 0

5 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - SUPPRESSION DE DEUX POSTES**

Il s'agit de régulariser une situation de fait : les postes d'ATSEM et de cuisinier ayant été créés avec les quotités horaires mis à jour. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter les suppressions d'emplois proposées.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 **AIDES AUX FAMILLES POUR VOYAGES SCOLAIRES**

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, rappelle que par un vote le 21 juillet 2020, il a été décidé que les aides versées dans le cadre des voyages scolaires seraient de 40% du montant de la dépense à charge des familles, dans la limite de 100 € par an et par enfant. Le coût du voyage organisé par le collège de la Triouzoune en fin d'année scolaire 2020-2021 ayant été de 255 € par enfant il propose de verser une aide de 100 € aux trois familles qui en ont fait la demande.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

7 **MISE EN VENTE DES LOGEMENTS DE CORRÈZE HABITAT**

Le maire fait part au Conseil de l'intention de Corrèze Habitat de mettre en vente les logements dont il est propriétaire à La Gane Toupie en réservant une priorité aux actuels locataires. L'avis de la Commune est consultatif. Le Conseil demande au maire d'interroger Corrèze Habitat sur les conditions de cette mise en vente, et en particulier, le respect du bail des actuels locataires et les obligations faites aux acquéreurs, avant de délibérer sur ce sujet.

8 **ECHANGE DE TERRAINS - IMPASSE DE L'ÉCOLE**

Patrick LAPORTE, maire adjoint, expose le projet établi entre M. et Mme LAFORGE et la Commune. La Commune céderait à M et Mme LAFORGE une bande de terrain, prise sur l'actuelle parcelle AD 161, parallèlement au mur nord de l'école. M et Mme LAFORGE céderaient à la Commune une partie de la parcelle AD 207. Il s'agit du passage situé entre les parcelles AD 107, 118, 160 et 161. Les frais inhérents à cette opération seront pris en charge à parts égales entre la Commune et M et Mme LAFORGE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le projet d'échange de terrains, d'autoriser le maire à faire appel à un géomètre, à un notaire et à signer tous documents relatifs à cette opération et décide de prendre en charge cette dépense sur le budget 2021.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 **RÉGULARISATION CADASTRALE - AUCHEBIE SUD**

Patrick LAPORTE, Maire adjoint, présente au Conseil municipal le projet d'aliénation du chemin rural situé à AUCHEBIE Sud, actuellement enclavé dans des parcelles cultivées. Ce projet, établi en concertation avec les parties concernées, pourrait se faire dans les conditions suivantes : le terrain serait cédé par la Commune pour 1 € symbolique ; la partie comprise entre les parcelles 109/110/113/141 serait cédée à Mme et M. COMBEZOU ; la partie comprise entre les parcelles 100/113 reviendrait à l'indivision BREUIL/BOISSON.

Les frais inhérents à cette opération seront pris en charge à parts égales entre la Commune et les propriétaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'approuver le projet présenté, d'autoriser le maire à faire appel à un géomètre, à un notaire et à signer tous documents relatifs à cette opération, de prévoir la dépense au budget 2021.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

10 **QUESTIONS DIVERSES**

A - Convention de rappel à l'ordre avec le procureur de la République

Le maire informe les conseillers de la convention proposée par le procureur de la République dans le cadre de la procédure de rappel à l'ordre. Il s'agit d'établir un partenariat dans la lutte contre les incivilités du quotidien. Le rappel à l'ordre est une propre compétence du maire et des adjoints qui s'exerce sous l'autorité du procureur.

B - Appel à projet programme Leader

Patrick LAPORTE présente l'opportunité offerte par le programme européen Leader. Des fonds européens peuvent être obtenus pour des projets de préservation et mise en valeur du patrimoine naturel, paysager ou bâti et le développement d'activités nouvelles, notamment touristiques. Une réunion sur ce thème se tiendra courant octobre pour étudier les idées qui lui auront été transmises.

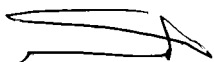
C - Informations diverses :

Réunion de la commission travaux prévue le 6 octobre à 10h. L'objectif est de préparer une programmation des travaux pour la suite du mandat.

Clôture de la séance à 21 heures 50.

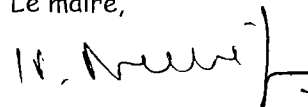
Prochaines réunions du conseil municipal : jeudi 28 octobre et vendredi 10 décembre.

Le secrétaire de séance,



Patrick LAPORTE.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.